

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180926_DL_1

OBJET :

Avenant à la convention
de délégation de service
public

Date de convocation :
28 août 2018

Date de séance:
26 septembre 2018

Date d'affichage :
12 octobre 2018

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 28

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Michel CHIRAT, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, François DURIEUX, Emile FOIREST, Jean GORRIEZ, Fabrice FRION, Frédéric LECOMTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Ernest CANDELA à Jean-Claude RENAUX
Isabelle DE WAZIERS à Philippe VARLET
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
James HECQUET à Philippe COCQ
Aline SPRYSCH à Frédéric LECOMTE
Gérard PARAISSOT à Patricia POUPART
Florence RODINGER à Jean GORRIEZ
François ROUILLARD à François DURIEUX
Bruno THIBAUT à Emile FOIREST
Annie VERRIER à Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvée par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu le projet d'avenant à la convention de Délégation de Service Public,
- Vu l'avis du 26 septembre 2018 de la Commission de Délégation de Service Public

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'avenant à la convention de Délégation de Service Public pour la période 2015 / 2029 est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer ledit avenant à la convention de Délégation de Service Public et en assurer la communication à toutes autorités compétentes à en connaître selon la réglementation en vigueur.